

PIECES JUSTIFICATIVES

Contribution au projet de PLUi-HM

Parcelles ZC 258 et ZC 335

Bures-sur-Dives - Troarn

Composition du dossier

- Piece 1 - Attestation notariale du 19 octobre 2023 (extrait caviarde)
- Piece 2 - Extrait cadastral annote - ZC 258 et ZC 335
- Piece 3A - Ensemble architectural continu, facade vers les marais
- Piece 3C - Proximite indicative entre les secteurs U4d et N



OFFICE NOTARIAL
DES SABLES D'AUGE

DOZULÉ
MÉVILLE-FRANCEVILLE PLAGE
CAEN
TROARN

Alexandra COLY
Notaire

Etude de Troarn



Notaires

Fabrice LESAULNIER
Paul KECHICHIAN
Emmanuel PORCQ
Lilian MARTIN
Delphine TERNET
Alexandra COLY
Notaires associés

Danielle LALLEMAND-AMELINE
Notaire

Etude de Troarn

2, rue de l'Avenir - BP 9
14670 TROARN

ATTESTATION

Maître Alexandra COLY, Notaire associée au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée "OFFICE NOTARIAL DES SABLES D'AUGE", dont le siège est à DOZULÉ (14430), 10 Bis Faubourg du Pont Moussa, et titulaire d'un Office Notarial à la

DONNEES PERSONNELLES DES VENDEURS CAVIARDEES

Etude ouverte du mardi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
et le samedi de 9 h à 13 h
SUCCESEURS de
Mes C.COUTRIS, J. et F.DEPAQUIT

Etude ouverte du mardi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
et le samedi sur rendez-vous
SUCCESEURS de
Mes A.COUVERT, P.DANJOU

Etude ouverte du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
et le samedi matin sur rendez-vous
Etude créée

Etude ouverte du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
SUCCESEUR de
Me P. RICHOMME

IDENTITE DES VENDEURS ET DONNEES PERSONNELLES CAVIARDEES

Acquereurs : Loic RIBOT et Laura DUHOMME

Les autres donnees personnelles sont masquées.

L'IMMEUBLE CI-APRES DESIGNE :

Commune de TROARN (Calvados)
12 rue du Port - BURES SUR DIVES.

UNE PROPRIETE sise dite commune, comprenant :

1°) UNE MAISON A USAGE D'HABITATION, composée :

- d'un rez-de-chaussée comprenant : une entrée avec placard, une cuisine ouverte aménagée et équipée (hotte, plaques de cuisson, four), un séjour double avec cheminée à foyer ouvert (conduit non tubé) et une salle de bain avec water-closets;
- et d'un étage comprenant : un palier avec placard, trois chambres et une salle de douche avec water-closets.

2°) UNE DEPENDANCE à la suite avec :

- au rez-de-chaussée : une grande pièce de stockage;
- et à l'étage : une grande pièce à usage de grenier.

3°) UNE MAISON D'AMIS à la suite, avec accès indépendant, composée :

AC

- d'un rez-de-chaussée comprenant : une pièce de vie avec coin cuisine et un salon;

- et d'un étage comprenant : une grande chambre avec salle d'eau et water-closets (s'accédant par un escalier situé dans la pièce de vie-cuisine) et une petite chambre (s'accédant par un escalier situé dans le salon).

4°) et UN TERRAIN autour, non clos, bordé par le fleuve dénommé "La Dives" au Sud-Est.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
ZC	258	12B rue du Port		05	21
ZC	335	Le Bourg		20	75
Contenance totale				25	96

Propriété

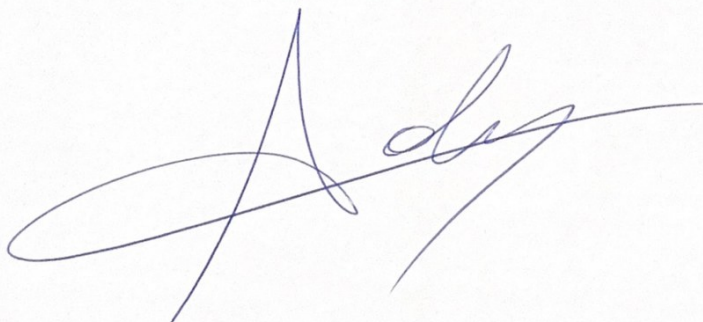
Transfert de propriété de l'immeuble à compter du jour de l'acte.

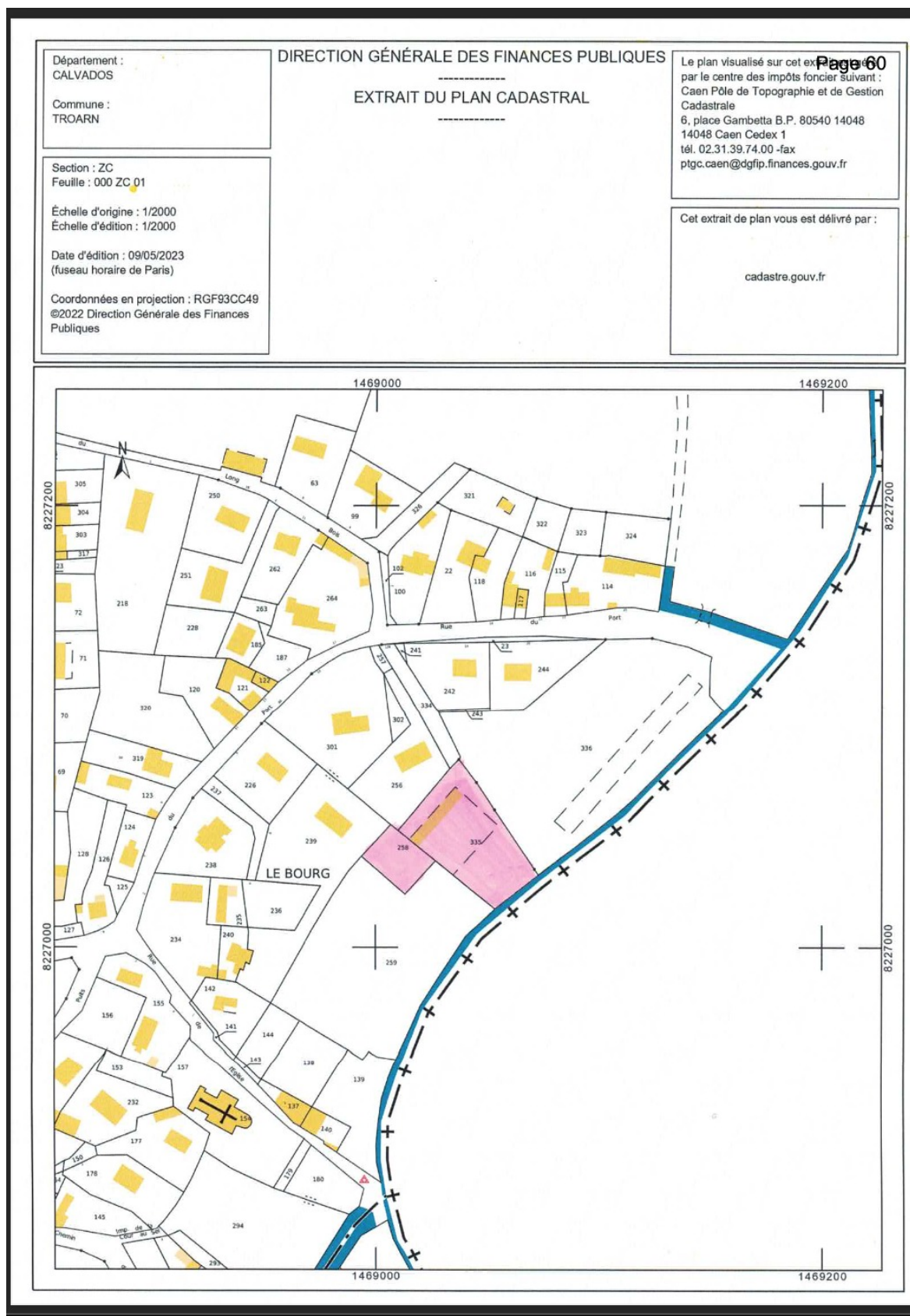
Date d'entrée en jouissance

A compter du jour de l'acte par la prise de possession réelle.

EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en mon Etude,
Le 19 octobre 2023

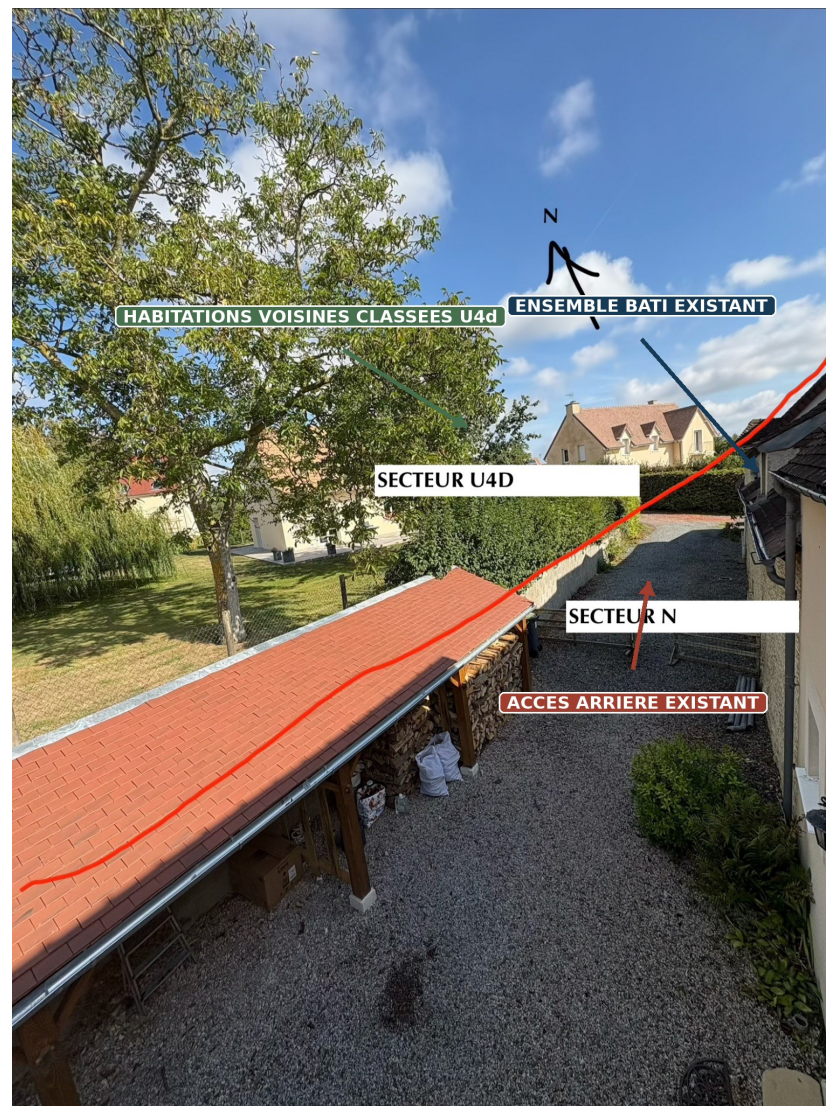




Lecture du plan non surcharge : la parcelle ZC 258 (521 m²) est la partie surlignée en rose située à l'ouest ; la parcelle ZC 335 (2 075 m²) est la partie surlignée en rose située à l'est, vers la Dives. Les deux parcelles sont contigües. L'emprise de construction colorée en orange forme un bâti continu qui semble traverser leur limite cadastrale. Aucune limite de zonage U4d/N n'est ajoutée sur cette pièce cadastrale.



Vue de la facade orientee vers les marais de la Dives. Cette photographie montre la continuité physique entre la maison a usage d'habitation, la dependance en pierre comprenant une piece de stockage et un grenier, et la maison d'amis située a la suite avec un acces independant. Ces trois composantes correspondent a la designation de l'attestation notariale du 19 octobre 2023.



Vue annotée de la separation apparente entre les secteurs U4d et N. Le trait rouge a ete reporte par les proprietaires a partir du reglement graphique du projet de PLUi-HM. Il illustre la proximite immediate entre l'ensemble bati, son acces arriere et le secteur residentiel U4d. Ce trace approximatif ne constitue ni une delimitation officielle ni un releve de geometre.